

## Lettre de l'ADBEN Lyon Novembre 2014

**Edito**

---

Isabelle Boutigny  
Présidente de l'ADBEN Lyon

## **Assemblée générale**

---

JOURNEE DE RENTREE FADBEN OUVERTE A TOUS !

Visite des Archives départementales de Lyon

**Mercredi 10 décembre de 14h à 17h**

**aux Archives départementales de Lyon  
34 rue Général Mouton Duvernet – Lyon 3e**

A 14h, visite des archives et présentation de l'offre pédagogique.

A partir de 15h30, nous vous proposons de discuter de l'actualité du métier et de la FADBEN autour d'un café dans les locaux des archives

Pour nous rejoindre :  
Tram T4 Arrêt Archives départementales

## Congrès de l'IFLA 2014

---

Dans la cadre du congrès de l'IFLA qui s'est tenu à Lyon du 14 au 22 août 2014, la FADBEN a présenté la traduction en anglais du Manifeste 2012

Vous trouverez ce texte en ligne sur le site national de la Fadben : <http://fadben.asso.fr/2012-FADBEN-Manifesto.html>

Le congrès comme si vous y étiez : <http://www.fadben.asso.fr/Le-Congres-IFLA-Lyon-2014-et-la.html>

La FADBEN est signataire de la Déclaration de Lyon portant sur l'accès à l'information et au développement <http://www.lyondeclaration.org/>. Le bureau national salue les avancées portées par ce texte important, et espère qu'il marquera le début d'une réflexion collective plus ambitieuse concernant les enjeux de formation des citoyens à la culture de l'information.

## Projet de socle commun

---

Texte FS

## Groupe de ressources documentaires du PAF

---

Texte IB

## Congrès FADBEN 2015

---

Le prochain congrès de la FADBEN aura lieu à Limoges en 2015. Le contenu des interventions et les lignes fortes de la réflexion seront décidées et communiquées à l'occasion du comité directeur de janvier 2015.

Un site Internet est en cours de réalisation et sera bientôt accessible depuis le site national de la FADBEN pour communiquer sur les contenus et les modalités

d'organisation.

<http://www.fadben.asso.fr>

En attendant, vous pouvez visionner les vidéos du précédent congrès qui s'était tenu à Paris en 2012.

[http://www.canal-u.tv/producteurs/fadben\\_federation\\_des\\_enseignants\\_documentalistes\\_de\\_l\\_education\\_nationale](http://www.canal-u.tv/producteurs/fadben_federation_des_enseignants_documentalistes_de_l_education_nationale)

## Décret du 27 août 2014

---

Le projet de décret voté au Comité technique ministériel le 27 mars 2014 engageait la révision de notre statut, en particulier sur la reconnaissance des heures d'enseignement. Le décret a depuis été officiellement promulgué, le 20 août 2014, par le Premier ministre et sera applicable à la rentrée de septembre 2015.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390906&dateTexte=&categorieLien=id>

La FADBEN publie les résultats et l'analyse de l'enquête menée en fin d'année scolaire 2014 au sujet de ce décret.

<http://www.fadben.asso.fr/Quel-service-d-enseignement-pour.html>

Ce texte qui manque clairement de clarté suscite de nombreux débats entre les professeurs documentalistes et au sein des syndicats et associations professionnelles. Des clarifications devront être apportées au moment de la publication des décrets d'application.

Le décret n'est pas satisfaisant. La FADBEN y a relevé des éléments potentiellement positifs, conditionnés à la prise en compte de certaines modifications, lesquelles n'ont pas été retenues lors du Comité technique ministériel du 27 mars 2014 ou lors des discussions précédentes. De même, toutes les demandes adressées au Ministère pour la constitution d'un groupe de travail sur la profession, regroupant les associations professionnelles et les syndicats représentatifs, n'ont jamais

reçu de suites, alors même qu'un travail comparable a été effectué pour

d'autres corps, en particulier celui des CPE.

## **Demandes d'audiences**

---

Texte IB

**FADBEN Lyon – MJC Vieux-Lyon – 5, place Saint-Jean Lyon 5e**  
**bureau@fadben-lyon.fr**  
**<http://www.fadben-lyon.fr>**